Réunion La 1ère
Oui au développement du numérique,
Non au mépris des métiers !

Les syndicats soutiennent le développement du numérique, mais exigent le respect des métiers, des fiches de poste et des accords de France Télévisions.

Depuis plusieurs semaines, une saisine a été déposée et des discussions sont engagées entre les organisations syndicales et la direction au sujet de la cellule numérique de Réunion La 1ère.

Contrairement à certaines rumeurs qui circulent dans les couloirs, notre démarche n'a pas pour objectif d'empêcher les équipes de travailler. **Notre combat est celui du respect des règles, des compétences et des missions de chacun.**

Nos métiers ne sont pas interchangeables !

À Réunion La 1ère, chaque salarié dispose d'une fiche de poste qui définit ses missions et ses responsabilités. Les accords de France Télévisions doivent être respectés par tous, y compris par la direction.

Or, des situations concrètes nous alertent : des salariés dont la fonction est celle d'**éditeur numérique** réalisent des tâches qui relèvent d'autres métiers, sans que les missions et les compétences propres à ces professions soient respectées.

- Un éditeur numérique réalise un micro-trottoir sur un fait d'actualité, tandis qu'un délégué au numérique tient la caméra. Qu'en est-il alors du rôle des rédacteurs Web et des journalistes reporters d'images (JRI) ?
- Des modules de décryptage info tournés dans des conditions qui interrogent, avec des éditeurs numériques amenés à assurer des fonctions d'opérateur de prise de vues (OPV) , d'opérateur lumière et de chef-monteur.

Depuis quand les fiches de poste sont-elles devenues facultatives à Réunion La 1ère ?

Quelle est la stratégie de la direction ?

Réunion La 1ère manque-t-elle de personnels au point de devoir brouiller les frontières entre les métiers ?

Les éditeurs numériques ont leurs propres missions sur le périmètre des programmes. **Ils peuvent fabriquer des programmes courts hors info et ils ont également la responsabilité de la promotion de tous les programmes**. Les rédacteurs Web, les JRI, les OPV , les opérateurs lumière et les chefs-monteurs ont également des compétences et des responsabilités spécifiques.

Le développement du numérique ne peut pas servir de prétexte pour contourner les accords, modifier les missions de chacun sans cadre clair ou rendre les métiers interchangeables.

La polyvalence ne doit pas devenir un outil de déréglementation des métiers !

La ligne éditoriale de l'info sur le web

La responsabilité incombe aux RC et au DCI et non pas au délégué au numérique. L'organigramme de la station le précise clairement.

Si le délégué au numérique peut apporter son savoir-faire et son expertise technique, la ligne éditoriale doit relever exclusivement de la rédaction. Le délégué au numérique n'est pas là pour combler les manquements de l'encadrement de l'info. La stratégie, la déclinaison journalière de l'info , la hiérarchie des sujets et des posts doivent être déterminés en conférence de rédaction.

Ce que nous exigeons

- Le respect des fiches de poste et des missions de chaque salarié.
- L'application des accords en vigueur à France Télévisions.
- Une clarification des missions de la cellule numérique.
- Le respect des compétences et du rôle de chaque profession.
- Un dialogue transparent avec la direction pour construire un développement numérique respectueux des personnels.

Le numérique, oui. Le brouillage des métiers, non !

La CGT est favorable à l'innovation, à la modernisation et au développement numérique de Réunion La 1ère. Mais cette évolution doit se faire dans le respect des salariés et des règles collectives.
Nous ne sommes pas opposés au changement. Nous refusons que le changement serve à contourner les fiches de poste et les accords. Chacun doit rester à sa place !
La direction doit prendre ses responsabilités et apporter des réponses concrètes.

Respect des métiers - Respect des accords - Respect des salariés

Saint Denis, le 30 octobre 2026